



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Côme-Linière a adopté, lors de sa séance tenue le 8 septembre 2025, une résolution par laquelle le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 est modifié comme suit :

QUE la séance ordinaire prévue initialement le 10 novembre 2025 est déplacée au 17 novembre 2025 :

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister à ces assemblées publiques ainsi que les autres dont les dates demeurent inchangées au calendrier 2025.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 9^e jour du mois de septembre 2025.

Chantal Poulin

Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidente à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 9^e jour du mois de septembre 2025, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de septembre 2025.

Chantal Poulin

Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière